

Loi sur les télécommunications

Notification d'une procédure de révocation

Une procédure de révocation, basée sur la législation des télécommunications, a été introduite à l'encontre de la/des personne/s suivante/s:

Ouverture d'une procédure de révocation

- Jussel Rade, Fabrikstrasse 2, 9430 St. Margrethen SG
- Ilic Ruzica, Bahnhofstrasse 33, A-6800 Feldkirch

Le courrier mentionné peut être demandé par le destinataire à l'adresse suivante:

Office fédéral de la communication

Numérotation et adressage

Rue de l'Avenir 44

2501 Bienne

Téléphone +41 (0)32 327 55 11

Fax direct +41 (0)32 327 55 49